

Commune

Numéro

District

Demande de dérogation aux mesures de protection des boisements hors-forêt en lien avec un permis de construire (procédure ordinaire et simplifiée)

(arbre isolé, alignement d'arbres, haie, bosquet, cordon boisé)

Selon la loi sur la protection de la nature et du paysage et son règlement (LPNat et RPNat), les boisements hors-forêt adaptés aux conditions locales et qui revêtent un intérêt écologique ou paysager sont protégés hors zone à bâtir dans toutes les régions, à l'exception de la région d'estivage. Outre ces dispositions, les communes protègent dans leur plan d'aménagement local les objets ayant une valeur écologique ou paysagère situés dans la zone à bâtir.

Procédure ordinaire

Procédure simplifiée

Construction ou installation à une distance illégale

Parcelle

Coordonnées

Distance minimale mentionnée dans le RCU :

m

Distance de construction prévue selon le projet :

m

Justification :

Type d'objet concerné : Arbre

Alignement d'arbres

Haie

Si le projet de construction ou installation porte atteinte à un boisement hors-forêt protégé, une mesure de compensation doit être définie (voir au verso). Un projet porte atteinte si la distance de construction est inférieure à la distance dans le tableau des recommandations du SNP

http://www.fr.ch/snp/fr/pub/soutien_aux_communes/les_boisements_hors_foret.htm

Suppression

Informations sur l'objet

Parcelle

Coordonnées

Type d'objet concerné : Arbre

Alignement d'arbres

Haie

Arbre : Espèce(s)

Circonférence (à 1m d'hauteur)

Haie : Espèce(s)

Taille (longueur * largeur)

Justification :

Si le projet de construction ou installation nécessite la suppression d'un boisement hors-forêt protégé, une mesure de compensation doit être définie (voir en bas).

Mesure de compensation

Plantation au même endroit Plantation ailleurs

Compensation monétaire, montant :

Emplacement (parcelle / coordonnées)

Espèces, nombre, taille (circonférence à 1m d'hauteur) :

Responsable de l'entretien

Le/la propriétaire foncier/ère s'engage à préserver à long terme la plantation de compensation.

Remarques

Le/la propriétaire foncier/ère

Lieu, date

Signature

Le/la requérant/e

Lieu, date

Signature

Ce formulaire doit être intégré à la demande de permis pour la mise à l'enquête.

Les documents suivants sont à joindre avec la demande de dérogation aux mesures de protection :

- photos de l'objet à supprimer ou de l'objet concerné par la construction à distance illégale
- plan de situation avec emplacement de l'objet à supprimer et de la plantation de compensation